

[Text]

sure that things are indeed happening. So this committee is aware, or Parliament is aware, two years after we publish a report. Now, that is really about three years after the audit because often these audits are completed well in advance of reporting. So it gives the department, we think, a reasonable time.

In the case of this particular department, whose history in the past has been one of a lot of things on paper but not necessarily action, we are considering, but we have not decided yet, that we might do a follow-up in a third year to give them adequate time to put into place all these programs that Mr. Noreau has responded to in his opening statement. We are doing another part of the department this forthcoming year. We may do a wrap-up follow-up in the third year for this chapter and in the second year for the one that is going to be published in October of this year. We have not yet decided. We may go back and follow up in the usual pattern of two years.

Mr. Layton: There is an annual review of all departments. Is there a place in the annual review for an appreciation for the steps that are being taken? It seems to me that three years, maybe four, starts to become just part of the cycle where everybody is changed and nobody remembers the promises. Is it something which in practice could be attached to, for instance, even the two-year review at the third year? Does this become the subject of a particular report to the Public Accounts committee?

Mr. Dye: Every department is audited annually for attest, the financial fairness of their statements, and compliance with authorities. We have a concept of covering a department in the life of a Parliament; and, if you look back in the history, we cover about 98%, I think it is, of a Parliament in a five-year cycle, and now we have instituted the follow-up.

We have chosen two years. It seems to be a realistic thing. It takes a long time for a department not only to make their plans to change but in fact to make the change. It takes political will; it takes a lot of activity to institute a change and then be in a position to measure it.

I think we would frustrate this committee if we came back one year later and said, well, they have plans and is that not nice? It is always nice, but what the realities are takes time. Sure, somewhere there can be an immediate response. My sense is that two years is just about right. This is a new thing; this follow-up has only been around two years. If we can do it faster, we will certainly consider it.

Mr. Layton: So the committee will begin to see some of those follow-up reports shortly if we are into that two-year cycle.

[Translation]

pour s'assurer que tout est dans l'ordre. Donc le comité ou le Parlement est mis au courant deux ans après la publication du rapport. En pratique, cela signifie trois ans après la fin de la vérification, car celle-ci peut être terminée longtemps avant que le rapport ne paraisse. Je crois bien que cela accorde au ministère un délai raisonnable.

Pour ce qui est du ministère en question, qui, dans le passé, s'est surtout distingué par la théorie plutôt que par la pratique, nous envisageons de faire un suivi au cours de la troisième année, pour qu'il ait le temps voulu de mettre en oeuvre tous les programmes dont M. Noreau a fait mention dans sa déclaration liminaire, mais nous n'avons pris aucune décision à cet égard. Nous vérifions d'autres services de ce ministère au cours de l'année qui vient. Nous ferons peut-être à ce propos un suivi au cours de la troisième année, de même qu'un autre, la deuxième année, concernant ce qui sera publié en octobre prochain. Nous n'avons rien décidé encore. Nous allons peut-être nous en tenir au délai de deux ans pour ce suivi.

M. Layton: Il y a un examen annuel de tous les ministères. Cet examen comporte-t-il une évaluation des mesures qui ont été prises? Il me semble qu'au bout de trois ou quatre ans, on s'enlise dans un cycle où tout le monde a changé de poste, et personne ne se rappelle les promesses qui ont été faites. En pratique, est-ce que cela peut se rattacher, mettons, à l'examen fait deux ans plus tard et paraissant la troisième année? Cela peut-il faire l'objet d'un rapport précis au comité des comptes publics?

M. Dye: Chaque ministère fait l'objet d'une vérification annuelle visant à établir la précision de son bilan et sa conformité à son mandat. Nous essayons d'examiner tous les services des ministères au cours de la durée de la législature; d'ailleurs, vous pouvez le constater dans nos annales, nous englobons en cinq ans à peu près 98 p. 100 d'une législature, sans compter le suivi que nous faisons dorénavant.

Nous avons opté pour un délai de deux ans, car il nous semble réaliste. Il faut pas mal de temps au ministère non seulement pour établir les plans, mais aussi pour les mettre en oeuvre. Il faut aussi une volonté politique; il faut brasser bien des choses pour apporter des changements et pour être en mesure de les évaluer.

Votre comité se sentirait frustré, je crois, si nous revenions au bout d'un an pour lui dire: Le ministère a dressé des plans, c'est bien, n'est-ce pas? C'est toujours bien, mais c'est la réalité qui prend du temps à se concrétiser. Bien entendu, il peut y avoir une réaction immédiate. À mon sens, toutefois, ce délai de deux ans me paraît convenir entièrement. D'ailleurs c'est quelque chose de nouveau, qui remonte à deux ans environ. Si nous pouvons raccourcir ce délai, nous envisagerons de le faire.

M. Layton: Le Comité va donc recevoir sous peu quelques-uns de ces rapports de suivi, si cette pratique remonte à deux ans.